



## COMPTE RENDU

10 Rue des Lilas  
82400 GOLFECH

## REUNION DU COMITE du 25 mars 2015

### ORDRE DU JOUR :

#### **Délibérations sur:**

- Délibération acceptant le transfert des actifs et du passif du syndicat VMP et du budget Eau potable de la ville de Valence d'Agen
- Affectation des résultats
- Vote du Budget Primitif
- Emprunt 3 000 000 € sur 10 ans
- Régisseur adjoint : nomination et indemnité
- Délibération sur durées amortissements biens et subventions

Monsieur CALAFAT remercie Monsieur DEPASSE, Maire de Clermont Soubiran pour son accueil dans sa salle des fêtes. Il donne lecture des comptes rendus des réunions extraordinaires et ordinaires du 2 janvier 2015. Les conseillers syndicaux approuvent ces comptes rendus à l'unanimité.

#### ➤ **Délibération acceptant le transfert des actifs et du passif du syndicat VMP et du budget Eau potable de la ville de Valence d'Agen**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée Syndicale que suite à la fusion des Syndicats Mixte de Production, du Syndicat Intercantonal des Eaux de Valence Moissac Puymirol et de la Commune de Valence d'Agen, il a été formé le SMEP.

Les comptes du Syndicat de distribution étant désormais arrêtés le Président propose d'accepter le transfert de l'actif et du passif du Syndicat VMP au SMEP.

En ce qui concerne l'intégration des résultats de la commune de Valence d'Agen il propose de la différer dans l'attente d'un examen plus approfondi par la perception de l'actif et du passif du budget annexe eau de la commune de Valence.

L'Assemblée Syndicale, à l'unanimité des membres présents approuve le transfert de l'ensemble de l'actif et du passif du Syndicat VMP ci-annexé au Syndicat Mixte d'Eau

Potable et décide de repousser l'intégration des résultats de l'actif et du passif du budget annexe eau de la commune de Valence d'Agen.

➤ **Affectation des résultats**

Monsieur le Président, vu les résultats 2014 du Syndicat des Eaux de V.M.P et du Syndicat Mixte de Production VMP propose d'intégrer ces résultats au budget 2015 du SMEP et d'en inscrire les montants au chapitre 002 en recettes d'exploitation.

La somme de 1 724 962.00€ peut être inscrite au R002 section recette d'exploitation.

Le Conseil Syndical après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'affecter les résultats des deux syndicats, soit la somme de 1 724 962.00€, au budget primitif 2015 du SMEP, à la section d'exploitation au R002 (résultat reporté).

➤ **Vote du budget primitif**

Monsieur le Président présente le budget primitif 2015 aux membres du Conseil Syndical.

Après en avoir délibéré, le Conseil Syndical **accepte** à l'unanimité le budget primitif 2015 qui s'équilibre de la façon suivante :

**FONCTIONNEMENT :**

**Dépenses = Recettes = 3 836 262.00 euros**

**INVESTISSEMENT : (RAR 2014 + Budget 2015)**

**Dépenses = Recettes = 9 678 752.00 euros.**

➤ **Emprunt 3 000 000,00€ sur 10 ans**

Monsieur le Président expose à l'Assemblée la nécessité de contracter un emprunt de 3 000 000.00€ sur 10 ans pour équilibrer le budget investissement 2015.

Cet emprunt couvrant le remboursement anticipé des crédits de la Commune de Valence d'Agen, les premiers travaux sur l'usine de Malause, et des travaux de renouvellement de Réseau.

Deux organismes bancaires ont fait des propositions, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole :

- **Crédit Agricole 3 000 000 € sur 10 ans 1,60 % Total intérêts : 264 000 €**
  - **Frais de dossier : 6 000 €**
  -
- **Caisse d'Épargne 3 000 000 € sur 10 ans 1,58 % Total des intérêts : 260 700 €**
  - **Frais de dossier : 4 500 €**

Monsieur Le président propose donc de conclure un emprunt de 3 000 000 € sur 10 ans à un taux de 1,58% avec la Caisse d'Épargne.

Après avoir ouïe, l'exposé de Monsieur Le Président, le Comité syndical :

1°) accepte à l'unanimité la conclusion de cet emprunt avec la Caisse d'Épargne ;

2°) autorise M Le Président ou les Vice-présidents à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

➤ **Nomination régisseur adjoint**

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée que Mme GOIGOUX Sophie est actuellement régisseur du SMEP. Il est nécessaire de nommer un régisseur adjoint. Monsieur le Président propose de nommer Monsieur CALAFAT Jérôme dans cette tâche car il gère depuis 12 mois le service de recouvrement des impayés de la régie de l'eau.

Le Conseil Syndical à l'unanimité approuve cette proposition.

➤ **Indemnité régisseur adjoint**

Monsieur le Président informe l'Assemblée Syndicale que l'indemnité que touchait Monsieur CALAFAT Jérôme, pour son rôle de régisseur Adjoint, l'année passée était de 320,00€ par an versée en deux fois aux mois de juin et décembre. Monsieur le Président propose de reconduire ce montant et de verser à Monsieur CALAFAT Jérôme 160,00€ en juin et 160,00€ en décembre.

Le Conseil Syndical à l'unanimité approuve cette proposition.

➤ **Amortissement des immobilisations et subventions**

Monsieur le Président informe l'Assemblée Syndicale que la durée des amortissements peut être différente selon la nature des biens et peut être établie comme ci-dessous :

<b>IMMOBILISATIONS et SUBVENTIONS</b>	<b>DUREE</b>
Matériel roulant neuf	5 ans
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Frais d'études	5 ans
Pompes et appareils électro mécaniques	15 ans
Bâtiments	50 ans
Réseau d'eau	60 ans

L'Assemblée syndicale à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur Le Président.

➤ **Points sur les travaux**

Monsieur le Président donne la parole à Laurent Pignol, pour un point sur les travaux.

• Travaux propres aux équipes du syndicat

A Valence d'Agen, Boulevard Victor Guilhem, les agents du syndicat en collaboration avec l'entreprise Eiffage ont réalisés la pose de 850 mètres de canalisations diamètre 125 et 150 et repris 98 branchements dont 9 étaient intégralement en plomb. Ces travaux ont duré 9 semaines. Le suivi de ces travaux est apparu sur le site internet du syndicat à l'adresse suivante : [www.smep.fr](http://www.smep.fr) Rubrique Actualités.

Monsieur le président et les élus valenciens présents ont tenu à féliciter les agents du syndicat pour ce chantier mené de façon efficace.

A la date de la réunion, les travaux se sont déplacés au lieu-dit Catinat à Saint Vincent Lespinasse pour changer environ 800 mètres de réseau, puis les agents du syndicat se

dirigeront au lieu-dit l'Amiral à Pommevic ou les attend un chantier d'environ 6 à 7 semaines environ 1 kilomètre de réseau et la reprise d'une trentaine de branchements.

Puis suivant les dates de fin de ces chantiers c'est la Commune de Castelsagrat pour entre autres la Rue des Bourdettes puis celle d'Espalais pour la Rue de Palhoulet (fin des travaux sans doute à la mi-octobre).

Enfin pour terminer l'année, un chantier s'ouvrira Chemin du cimetière à Boudou. Ce chantier clôturant la programmation 2015 des travaux du syndicat.

- Travaux externalisés

Concernant l'usine de Malause, le rapport de l'étude géotechnique a été rendu, il a été diffusé aux élus proches du dossier. Le règlement de la consultation a été finalisé avec le cabinet Dumons Ingénierie, la semaine dernière. L'annonce pour les candidatures sera publiée dans la semaine 15. Le planning est toujours calé sur un début de travaux en juin 2016.

La consultation pour la réhabilitation du Château d'eau a été lancée, le syndicat est accompagné par Jg collectivités, date limite de réponse le 24 avril à 14h00.

La consultation pour le logiciel de modélisation hydrodynamique a elle aussi été lancée, date limite de réponse le 24 avril à 14h00. Le cahier des charges est consultable sur <http://smep.fr/articles.php?id=75>.

Le dossier concernant la restructuration de la station de couffinet à Golfech est en cours, le syndicat est accompagné par le cabinet Arragon pour cette affaire.

➤ **Problèmes têtes émettrices Compteur Sensus**

Monsieur le Président fait part des dysfonctionnements qui sont constatés sur les têtes émettrices Scout commercialisées par Sensus. Pour corriger ce dysfonctionnement l'entreprise Sensus a proposé plusieurs solutions qui ne dédommagent pas suffisamment le syndicat par rapport aux problèmes rencontrés.

Monsieur le Président propose de recourir à l'assistance juridique du syndicat et de rencontrer les autres services en régie qui pâtissent de ce dysfonctionnement pour entamer une action commune. Les membres du syndicat approuvent ce regroupement et ce recours.

➤ **Nouveau décret incendie du 27 février 2015**

Laurent Pignol fait part à l'Assemblée de la publication d'un nouveau décret relatif à l'incendie publié au journal officiel le 27 février dernier. Celui-ci mentionne entre autres l'obligation faite au SDIS (Service D'incendie et de Secours) de chaque département d'établir dans les deux ans, un état des lieux et une cartographie des hydrants pouvant assurer la défense incendie.

Monsieur Le président profite de cette annonce pour demander aux délégués présents s'ils seraient intéressés à ce que le SMEP à travers une convention ou une prestation de Service propose soit l'entretien de ces hydrants soit des études soit toutes autres actions en rapport avec la défense incendie par hydrants. Il ajoute que les statuts du SMEP permettent ce type de prestations.

Plusieurs délégués se montrent attentifs à cette proposition et feront remonter les demandes de leurs collectivités respectives.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15h50.